



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Meurthe-et-Moselle

éducation
nationale
jeunesse
vie associative



Le Directeur académique
des services de l'éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle

à

Mesdames et Messieurs les Instituteurs
et Professeurs des écoles

S/C de Mesdames et Messieurs
les Inspecteurs de l'Education nationale

Nancy, le 25 mai 2012

Appels à candidatures sur des postes vacants à l'issue du mouvement 2012

Voir liste des postes en annexe

Division
du 1er degré
Gestion Collective

Affaire suivie par
Roselyne DONNOT
Pascal PRUNIAUX

Téléphone
03.83.93.56.31
03.83.93.56.64
Fax
03.83.93.56.99

Mél.
roselyne.donnot@ac-nancy-metz.fr
pascal.pruniaux@ac-nancy-metz.fr

4, Rue d'Auxonne
CS 74222
54042 Nancy cedex

Accueil téléphonique
jusqu'à 17h30

- postes d'enseignants spécialisés option D

Les enseignants titulaires d'un poste d'adjoint, et intéressés par l'enseignement spécialisé, peuvent solliciter, pour la rentrée 2012, un poste spécialisé resté vacant à l'issue du mouvement, même s'ils n'ont pas participé à la phase informatisée du mouvement 2012. Les enseignants sans affectation pour la rentrée scolaire prochaine peuvent également demander à faire insérer un ou plusieurs de ces postes à la liste de leurs vœux pour la phase d'ajustement.

La description des postes en IME figure à la rubrique 21 bis et 21 ter dans l'annexe départementale n°2 relative aux postes à profil, disponible sur le site de la Direction académique des services départementaux de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle. Les personnels intéressés doivent se renseigner auprès de M. Marchal, IEN chargé de l'ASH (03.83.93.56.91).

Les candidats devront adresser leur demande soit par courriel à l'une des deux adresses électroniques notées ci-contre en référence, soit par courrier à la Direction académique des services départementaux de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle – Division du 1er degré / Bureau de la gestion collective – **pour le 11 juin 2012**. Un double sera adressé par la voie hiérarchique. Si leur candidature porte sur plusieurs écoles, ils devront noter leurs vœux par ordre de priorité.

- poste de coordonnateur RRS

La description de ce poste figure à la rubrique 14 dans l'annexe départementale n°2 relative aux postes à profil, disponible sur le site de la Direction académique des services départementaux de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle.

Les candidats devront adresser leur demande soit par courriel à l'une des deux adresses électroniques notées ci-contre en référence, soit par courrier à la Direction académique des services départementaux de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle – Division du 1er degré / Bureau de la gestion collective – **pour le 11 juin**

2012. Un double sera adressé par la voie hiérarchique. Les candidats seront convoqués à un entretien.

- postes de psychologue scolaire

Les Professeurs titulaires d'un Master 2 de psychologie ou d'un diplôme équivalent peuvent solliciter un poste de psychologue scolaire.

Les candidats devront justifier de leur diplôme de psychologue et adresser leur demande soit par courriel à l'une des deux adresses électroniques notées ci-contre en référence, soit par courrier à la Direction académique des services départementaux de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle – Division du 1er degré / Bureau de la gestion collective– **pour le 11 juin 2012.** Un double sera adressé par la voie hiérarchique.

- postes de direction d'école maternelle et élémentaire de 2 classes et plus

Les enseignants, **inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus**, au titre de 2010, 2011 et 2012, non affectés en 2012/2013 sur un poste de direction, peuvent solliciter, pour la rentrée 2012, un poste de direction resté vacant à l'issue du mouvement, même s'ils n'ont pas participé à la phase informatisée du mouvement 2012. Les enseignants sans affectation pour la rentrée scolaire prochaine peuvent également demander à faire insérer un ou plusieurs de ces postes à la liste de leurs vœux pour la phase d'ajustement.

Les candidats devront adresser leur demande soit par courriel à l'une des deux adresses électroniques notées ci-contre en référence, soit par courrier à la Direction académique des services départementaux de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle – Division du 1er degré / Bureau de la gestion collective– **pour le 11 juin 2012.** Un double sera adressé par la voie hiérarchique. Si leur candidature porte sur plusieurs écoles, ils devront noter leurs vœux par ordre de priorité.

- poste de direction d'école d'application

Les enseignants titulaires du CAFIPEMPF et exerçant actuellement des fonctions de Maître formateur dans une école d'application peuvent solliciter leur nomination sur ce poste pour la rentrée scolaire prochaine.

Les candidats devront adresser leur demande soit par courriel à l'une des deux adresses électroniques notées ci-contre en référence, soit par courrier à la Direction académique des services départementaux de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle – Division du 1er degré / Bureau de la gestion collective– **pour le 11 juin 2012.** Un double sera adressé par la voie hiérarchique. Les candidats seront convoqués à un entretien.

Le professeur qui sera retenu devra s'engager à se présenter à l'entretien pour inscription sur la liste d'aptitude des directeurs d'application en 2013. Il sera nommé sur le poste au 1er septembre 2012 à titre provisoire et restera titulaire de son poste actuel.